



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 9 novembre 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 2 novembre 2022, s'est réuni le mercredi 9 novembre 2022 à 18h, en séance publique - 134 allée des Ateliers - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 17

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

Délégués représentés : 2

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix
Nicole BOUVIER	CCCS	Christiane FAVRE	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 dont 17 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	2 délégués	Nombre de voix	3 voix
TOTAL des voix	25 voix		

Laurent GRILLET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Demande de participation auprès de l'Etat – Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'entretien courant des digues de l'Isère et de l'Arc – Hiver 2022-2023
Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Dans le cadre de cette convention des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien courant des digues de l'Isère et de l'Arc. Ce plan vise en la conservation et au maintien du patrimoine digue dans son état.

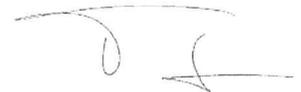
Les travaux portent sur l'entretien de la végétation sur les digues, la réalisation d'éventuelles mesures conservatoires sur le perré en enrochements et l'entretien du chemin de digue.
Annuellement un budget de travaux de 70 k€ TTC est nécessaire pour ces opérations.

Il est nécessaire de solliciter la participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 70 000 € TTC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 70 000 € TTC ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.*

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie